

**DENOMINATION D'UNE VOIE NOUVELLE SITUEE DANS LE LOTISSEMENT DES CONSIORTS MORVAN**

Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que le 7 septembre 2016, un permis d'aménager a été délivré aux consorts MORVAN pour la réalisation d'un lotissement de 5 lots, lieu-dit « La Montagne ».

**CONSIDERANT** qu'il est proposé de dénommer cette voie nouvelle desservant ces lots :

- impasse Marie MARVINGT.

**VU** l'avis favorable de la commission « commerce et artisanat - urbanisme réglementaire » en date du 26 juin 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la dénomination de la voie nouvelle comme précitée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 6 juillet 2017

**Le Maire,**

**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 13/07/2017

Et de la publication, le... 12/07/2017

Fait à Landivisiau, le... 06/07/2017

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

